



Lette aux catholiques du Pays d'Aude

A Carcassonne , le 27 novembre 2020

Chères sœurs et chers frères,

La décision de rétablir le culte avec une jauge de 30 participants par office est donc actée. Nous savions depuis début novembre qu'il en serait ainsi, j'y faisais allusion dans ma lettre aux diocésains du 8 novembre dernier. C'est pourquoi j'aurais préféré que nous patientions pour mieux négocier les célébrations de Noël.

Il faut donc nous organiser pour dimanche (ce qui est très court).

J'invite tous ceux qui le pourront à prier chez eux en union avec les messes qui seront célébrées.

Il pourra être opportun, là où cela sera possible, de célébrer plusieurs messes successives. Si elles sont dans le même lieu il faudra les espacer d'au moins une heure et désinfecter les bancs entre chaque célébration.

Le lieu et les heures des messes seront annoncés par tous les moyens disponibles et affichés aux portes des églises.

On se souviendra que le droit canon interdit aux prêtres de célébrer plus de trois messes le dimanche (CIC canon 905 § 2).

On appliquera strictement le protocole sanitaire prévu par le décret du 25 mai dernier. Le service d'accueil prévu par ce décret comptera les entrants fermera les portes après le trentième participant.

Fraternellement.

+ Alain Planet
Évêque de Carcassonne & Narbonne

Communiqué